

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)
Puis : M. Menelaou (Chypre)

SommairePoint 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) L'éducation au service du développement durable (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (*suite*)
- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite) (A/72/75-E/2017/56, A/72/174, A/72/216,
A/72/343, A/72/343/Corr.1 et A/72/353)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (suite) (A/72/228)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/72/119, A/72/119/Add.1 et A/72/214)
- c) **Réduction des risques de catastrophe** (suite) (A/72/259)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/72/82, A/72/152 et A/72/152/Corr.1)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/72/152 et A/72/152/Corr.1)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/72/152 et A/72/152/Corr.1)
- g) **L'éducation au service du développement durable** (suite) (A/72/130)
- h) **Harmonie avec la nature** (suite) (A/72/175)
- i) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable** (suite) (A/72/156 et A/72/160)
- j) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (suite)

1. **M. Dingha** (Congo) appelle à davantage d'efforts et d'engagement dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les défis actuels ne sauraient être relevés que dans le cadre du système des Nations Unies, dont le rôle catalyseur dans cette entreprise mériterait d'être souligné. Le Congo a entrepris de transposer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons dans le Plan national de développement pour la période 2018-2022, qui vise à promouvoir la

transformation structurelle de l'économie, en réformant le système éducatif et le système de formation professionnelle et en diversifiant l'économie, notamment en stimulant les secteurs porteurs de croissance que sont l'agriculture, le tourisme et l'industrie. Dans le secteur agropastoral, il s'agit notamment de renforcer la sécurité alimentaire et l'inclusion économique des pauvres et des femmes, y compris en zone rurale.

2. Si le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a permis d'accomplir des progrès en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment pour ce qui est des systèmes d'alerte rapide, de la législation et de la sensibilisation du public, la gestion des catastrophes reste un défi au Congo, et ce, en dépit de l'existence d'une réelle volonté politique d'anticiper les événements. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, une stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophe et un plan d'action connexe ont été élaborés au cours d'un atelier national en 2016.

3. Le Gouvernement congolais s'emploie à faire sa part dans la lutte contre les changements climatiques, engagement qui s'est traduit par la signature des instruments internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la pauvreté. Il a adhéré au mécanisme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, qui constitue un outil de développement durable et de lutte contre la pauvreté et dans le cadre duquel le pays s'achemine vers la seconde phase, laquelle sera notamment axée sur l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et des populations autochtones. En partenariat avec une association forestière, le Gouvernement congolais a élaboré un Programme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation de la forêt dans deux départements et signé une lettre d'intention sur la vente ou l'achat d'unités de réduction d'émissions avec la Banque mondiale. Le fait que le Congo ait ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques est une preuve de sa volonté de lutter contre les changements climatiques.

4. Bien qu'il dispose d'un énorme potentiel en matière de production d'énergie hydroélectrique, de gaz et de biomasse, le pays a beaucoup de mal à assurer un accès à des services énergétiques modernes, fiables et durables à bas coût. Le Gouvernement congolais affiche une réelle volonté d'engager des réformes et d'attirer des investissements dans ce secteur, et n'a de cesse d'améliorer, à la faveur d'investissements publics et privés, la production, le transport et la distribution de

l'électricité par l'intermédiaire de la société nationale d'électricité. Bien que le pays ait construit certains équipements de production et des lignes électriques et amélioré les réseaux de transport et de distribution ces dernières années, les solutions aux problèmes d'accès à des services énergétiques fiables sont encore loin de portée. L'intervenant demande à la communauté internationale d'accompagner son pays dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 visant à garantir à tous l'accès à une énergie fiable et propre.

5. **M^{me} Premchit** (Thaïlande) constate que, deux ans après que le Programme 2030 et d'autres accords internationaux sur le développement durable ont été adoptés, leur mise en œuvre n'avance pas comme elle devrait. La Thaïlande soutient le rôle joué dans le suivi et l'examen de ces cadres par des instances régionales et mondiales telles que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui permettent d'échanger des bonnes pratiques et de faire le point sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il convient de se donner plus de moyens de remplir ces objectifs, et à cette fin, de promouvoir la science, la technologie et l'innovation, de renforcer les capacités en matière de statistique et de redynamiser le partenariat mondial. La Thaïlande encourage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de compléter la coopération Nord-Sud, de même que les multipartenariats, qui jouent un rôle croissant dans la mobilisation des ressources et la mise en commun des savoir-faire dans les domaines prioritaires. Le système des Nations Unies pour le développement demeure un partenaire important aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ; dans son rapport sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/72/75-E/2017/56), le Secrétaire général indique, de manière pertinente, comment l'efficacité, l'efficience et la cohérence de l'appui fourni aux États Membres peuvent être améliorées afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

6. L'intervenante déclare qu'afin de parvenir au développement durable, son pays applique depuis longtemps une stratégie locale connue sous le nom de « philosophie de l'économie de suffisance ». Cette philosophie est conforme aux principes fondamentaux énoncés dans le Programme 2030 et met l'accent sur l'autodéveloppement et l'autonomisation fondés sur les savoirs locaux, le but étant de permettre à la population de vivre de manière inclusive, équilibrée et durable. En outre, la Thaïlande tient systématiquement compte des

objectifs de développement durable dans ses stratégies et plans de développement nationaux et a mis en place un plan directeur de gestion des changements climatiques, intégré les principes du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans ses instruments juridiques et ses politiques de développement, et lancé un plan national pour la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, conformément à l'objectif e) du Cadre. Le Gouvernement thaïlandais est en faveur des Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai.

7. **M^{me} Al Dahmani** (Émirats arabes unis) dit que son pays demeure attaché à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale et à l'étranger d'ici à 2030. Un comité national a été mis sur pied afin de superviser le cadre relatif aux objectifs de développement durable et d'en tenir compte dans l'aide extérieure, conformément à la vision qu'a le pays de l'avenir.

8. Les Émirats arabes unis ont récemment créé un fonds de 50 millions de dollars destiné à promouvoir l'énergie renouvelable dans les Caraïbes. Ce fonds fera baisser les coûts de l'énergie, générera des emplois et stimulera la croissance économique des pays de cette région.

9. Chefs de file des initiatives mondiales dans le domaine de l'énergie, les Émirats arabes unis ont souscrit à l'Accord de Paris et abritent le siège de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Abou Dhabi est le tout premier producteur d'énergie solaire et la baisse des coûts de production de cette énergie peut contribuer à accroître son utilisation au niveau mondial. Les Émirats arabes unis sont au centre du débat sur les changements climatiques, en ce qu'ils accueillent conférences et activités sur la question, telles que le Sommet mondial sur l'énergie de l'avenir et le Sommet mondial des gouvernements, à venir, qui sera l'occasion d'échanger des vues, de renforcer des capacités et de collecter des données dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

10. **M. Htin Linn** (Myanmar) constate que beaucoup reste encore à faire pour atteindre les objectifs consistant à éliminer la pauvreté et à ne pas faire de laissés-pour-compte et se félicite des textes issus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017. La réalisation effective des objectifs de développement durable revêt une grande importance pour les pays en développement. À cet égard, le Myanmar élabore des plans de développement alignés sur les objectifs aux niveaux national, régional et sectoriel, et l'agence centrale de statistique a intégré les

indicateurs dans le système statistique national. Vu la place essentielle qu'occupe le financement dans la réalisation des objectifs, les partenaires de développement doivent absolument maintenir ou augmenter sensiblement leurs contributions volontaires. Le Myanmar est résolu à travailler avec tous les partenaires pour faire en sorte que l'aide internationale ait le maximum de retombées possibles pour la population.

11. Le pays est doté d'un long littoral et de plusieurs fleuves, ce qui le rend vulnérable aux inondations liées aux changements climatiques. La réduction des risques de catastrophe est donc une priorité absolue ; c'est pourquoi elle est encadrée par la loi et confiée à une commission nationale. En décembre 2017, le Gouvernement du Myanmar accueillera le Sommet de l'eau de la région Asie-Pacifique. Il est conscient qu'il est urgent de résoudre le problème des pénuries d'eau pour développer l'économie nationale. Compte tenu du poids prépondérant du secteur agricole dans l'économie nationale et des effets des changements climatiques sur le développement agricole, il élabore actuellement des politiques nationales sur la protection de l'environnement et les changements climatiques. À la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le Myanmar a ratifié l'Accord de Paris et adhéré à l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

12. **M. Tobgye** (Bhoutan) dit que, pour matérialiser la vision ambitieuse portée par le Programme 2030, il faut en accélérer la mise en œuvre et poursuivre sur cette lancée. Ne pas faire de laissés-pour-compte exige de continuer d'accorder la priorité aux pays en situation particulière, en particulier les pays les moins avancés.

13. Les initiatives visant à intégrer le développement durable dans l'action des organismes des Nations Unies cadreront tout à fait avec les projets de réformes entrepris par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement et obtenir les résultats attendus dans le cadre du Programme 2030. Dans le rapport du consultant intitulé « System-Wide Outline of the Functions and Capacities of the United Nations Development System » (aperçu des fonctions et des capacités à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement), il est fait état de lacunes dans les activités actuellement menées par les organismes des Nations Unies, notamment le sous-financement des initiatives axées sur l'objectif de développement durable n° 7. L'attention doit désormais porter sur les objectifs de développement durable et non plus sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Étant donné qu'un nombre sans cesse croissant de

catastrophes dans le monde ne sont pas d'origine naturelle, mais plutôt humaine, il est impératif que les changements climatiques, qui concernent tout un chacun, restent au cœur des activités de développement durable. Dans le cas du Bhoutan, les débordements des lacs glaciaires constituent une grave menace.

14. Il est essentiel d'atteindre les objectifs 7 à 10, portant sur les aspects économiques, pour parvenir à des transformations profondes et à un développement inclusif. Au Bhoutan, l'énergie est un facteur de croissance clef et restera une priorité des stratégies de développement. Le tourisme durable joue également un rôle important dans les initiatives de développement durable ; les pays doivent trouver de nouveaux moyens de renforcer leurs capacités de mettre en œuvre le Programme 2030. Le Bhoutan impose ainsi une taxe aux touristes, qui est utilisée pour financer des activités de développement durable.

15. **M. Remaoun** (Algérie) dit que son pays se félicite des textes issus de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que de l'adoption du Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030), en particulier l'objectif stratégique 3, qui consiste à atténuer et à gérer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, et l'objectif stratégique 5, qui vise à mobiliser des ressources financières et non financières supplémentaires en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Dans la Déclaration d'Ordos, il est fait mention de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, initiative qui a des chances d'aboutir si la population locale y est associée et si l'on utilise des espèces végétales variées.

16. Bien que l'on ne connaisse pas encore suffisamment le rôle des changements climatiques dans la désertification, les experts affirment que ceux-ci aggraveront le phénomène et auront une incidence sur la biodiversité. Une telle situation accroîtrait l'insécurité alimentaire, notamment dans les pays les moins avancés, et serait à l'origine d'épidémies et de pandémies, mettant ainsi en danger la vie de millions de personnes. Nonobstant le principe des responsabilités communes mais différenciées, et compte tenu de l'interdépendance des questions et des politiques relatives à la désertification, aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, l'Algérie est fermement convaincue que la mise en œuvre conjointe de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique comporterait de nombreux avantages.

17. **M^{me} Simonyan** (Arménie) dit qu'il ressort des rapports établis par le Secrétaire général au titre du point 19 de l'ordre du jour qu'il faut que le système des Nations Unies s'adapte, à titre prioritaire, pour être mieux à même de donner la suite voulue au Programme 2030 et qu'un appui doit être apporté dans ce sens. Les partenariats et les réseaux en faveur du développement durable resteront fondamentaux pour améliorer les résultats du système des Nations Unies pour le développement. Le renforcement des partenariats avec le secteur privé, les institutions financières internationales, le milieu universitaire et la société civile sera essentiel pour mobiliser des investissements en faveur des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), qui ont besoin d'aide pour s'adapter à l'évolution des réalités en matière de développement international.

18. En Arménie, le Programme 2030 est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un conseil national du développement durable, regroupant l'ensemble des ministères ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, et par un comité interorganisations, qui est la branche opérationnelle de ce conseil chargée de définir un cadre de cibles et d'indicateurs nationaux d'ici le début 2018. La principale stratégie nationale de développement est actuellement fusionnée avec le plan d'action national relatif à la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le premier laboratoire national d'innovation consacré aux objectifs de développement durable a été mis sur pied en juillet 2017 à la faveur d'un partenariat entre le Cabinet du Premier Ministre et l'équipe de pays des Nations Unies. Centre d'analyses et de recommandations pour l'élaboration de politiques, il aura comme objectif principal de faciliter l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte national.

19. **M. Hannigan** (Islande) dit que son pays est résolu à donner la suite voulue aux objectifs de développement durable à l'échelle nationale et à coopérer avec d'autres pays. L'Islande prône une coopération au service du développement qui vise principalement à éliminer la pauvreté par le développement durable et le renforcement du capital humain. Elle est disposée à faire profiter aux autres de son expérience technique dans les domaines de la restauration des sols, des océans, des énergies renouvelables et de l'égalité des sexes.

20. La lutte contre la désertification et la restauration des sols dégradés est une condition essentielle à l'élimination de la faim. Atteindre la cible 15.3 donnerait aux populations tributaires des terres les

moyens de parvenir plus rapidement aux autres cibles. Au regard des estimations du nombre de personnes qui pourraient être déplacées du fait de la dégradation des terres résultant des changements climatiques, cela constitue aussi une condition essentielle pour pérenniser la paix. À cet égard, l'intervenant se félicite des textes issus de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Grâce au principe de neutralité en matière de dégradation des terres, il est possible de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette Convention. Il faut également saluer l'adoption du Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030) et espérer que la question de la neutralité en matière de dégradation des terres sera examinée lors de la prochaine réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

21. Ayant de tout temps perdu d'importantes surfaces de terres du fait de l'érosion, l'Islande est fière d'accueillir le Programme de formation à la restauration des sols de l'Université des Nations Unies. Avec la Namibie, elle dirige le Groupe d'amis pour les questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse, qui prévoit d'exposer des cas de réussites lors de la prochaine réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'exploitation durable des ressources marines grâce à une gestion fondée sur des données scientifiques est un pilier de l'économie islandaise. Le Gouvernement islandais partage son expérience et ses connaissances sur la question depuis presque 20 ans et a participé à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).

22. L'accès de tous à des sources d'énergie propres et renouvelables revêt une grande importance. L'Islande coopère avec le Fonds nordique de développement et la Banque mondiale dans le domaine de la recherche sur l'exploitation des ressources géothermiques en Afrique de l'Est. L'objectif est d'aider les pays dans la phase de l'exploration initiale, qui est celle qui comporte le plus de risques financiers. Il faut que tous les débats et travaux sur le développement durable soient menés dans le souci de l'égalité des sexes et le respect des droits fondamentaux des femmes, aspects essentiels à la mise en œuvre réussie du Programme 2030.

23. **M. Giorgio** (Érythrée) dit que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse touchent des milliards de personnes et souligne la nécessité d'une action coordonnée et résolue aux niveaux national,

régional et international. Entre autres mesures, l'Érythrée a ratifié les trois principales conventions relatives à l'environnement et élaboré des stratégies nationales visant à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ces conventions. Au vu de l'importance des ressources naturelles terrestres pour le développement social et économique, elle est attachée à la notion de neutralité en matière de dégradation des terres. L'expérience en matière de protection des sols et des eaux dans le pays a montré qu'il était possible d'adopter des techniques durables, économes en ressources et à faible consommation d'intrants pour rendre des terres dégradées à nouveau productives, améliorer les rendements et accroître la résilience. Il convient d'établir des partenariats solides afin de définir des cibles et de faire respecter le principe de neutralité en matière de dégradation des terres.

24. Les sécheresses cycliques, la dégradation des terres, la désertification et la vulnérabilité aux changements climatiques font de la sécurité alimentaire un défi majeur pour le pays. La population locale, les femmes, les étudiants, les organisations de la société civile, les dirigeants religieux et l'armée sont mobilisés pour travailler à la conservation du sol et de l'eau et au reboisement. La construction de barrages et microbarrages permet de transformer les zones consacrées à l'agriculture de subsistance en zones de cultures irriguées. La technologie et l'innovation sont des outils utiles qui permettront d'accroître la productivité de manière durable.

25. Au niveau régional, l'Érythrée participe à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Il est indispensable de repositionner le système des Nations Unies pour lui permettre d'apporter un soutien efficace en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Les États Membres devraient redoubler d'efforts pour renforcer le rôle, les capacités, l'efficacité et l'efficacité des organismes des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

26. **M. Iglesias Mori** (Chili) dit que les engagements internationaux pris en faveur de la lutte contre les changements climatiques au titre de l'Accord de Paris sont le résultat d'efforts soutenus pour parvenir à un consensus, et qu'ils ne peuvent en aucun cas être renégociés. S'il est possible de les compléter et de les renforcer, il est exclu de revenir dessus. La région a connu récemment des exemples frappants des conséquences de l'inaction face aux changements climatiques.

27. Il importe de financer suffisamment la lutte contre les changements climatiques, et surtout de fournir des

moyens de financement additionnels aux pays en développement pour leur permettre de s'acquitter des contributions déterminées au niveau national, afin de relever les défis posés par les changements climatiques et de mettre pleinement en œuvre l'Accord de Paris. Bien que les mécanismes existants, tels que le Centre et Réseau des technologies climatiques ou encore le Fonds vert pour le climat, la pleine participation du secteur privé et les partenariats soient essentiels à la lutte contre la détérioration du climat, il est évident que cela ne suffira pas. Il faut aller plus loin en transformant les modes de production et de consommation, en recourant beaucoup plus aux énergies renouvelables et en veillant à la protection des océans et des écosystèmes marins et côtiers ; ces mesures pourront être décisives dans la lutte contre les changements climatiques.

28. **M. Barro** (Sénégal) rappelle que les objectifs de développement durable ne sauraient transformer le monde sans des politiques de promotion d'une croissance économique inclusive et durable, en particulier dans les secteurs agricole et énergétique et grâce à l'établissement de partenariats multipartites dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La mise en œuvre des programmes sectoriels phares, notamment l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai, doit être mieux coordonnée. La communauté internationale doit se mobiliser en vue de renforcer les capacités des pays vulnérables, notamment les pays africains et les petits États insulaires en développement, face aux chocs, aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Il convient aussi d'œuvrer en faveur du transfert de technologies écologiquement rationnelles ainsi que de la pleine application des décisions visant à mobiliser des fonds par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat.

29. Il importe de veiller à la préservation de la biodiversité, à la promotion de modes de production et de consommation durables, à la gestion durable des ressources naturelles, à l'accès à l'énergie, surtout aux énergies renouvelables, et à l'adaptation aux changements climatiques, fondée notamment sur la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

30. Le Sénégal a procédé à une réorientation globale de sa politique, en insistant sur la transformation structurelle du système de production et sur la protection sociale des populations vulnérables. Le pays a élaboré des stratégies intégrées de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie, en donnant la priorité aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'un plan visant à parvenir à une croissance

économique inclusive et durable. Le gouvernement sénégalais encourage la décentralisation et la responsabilisation des acteurs locaux ainsi qu'un certain nombre de programmes spéciaux destinés à corriger les déséquilibres dans l'accès aux infrastructures socio-économiques de base.

31. **M^{me} Ponce** (Philippines) explique qu'en tant que pays à revenu intermédiaire très vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques et dont près d'un dixième de la population vit à l'étranger, les Philippines accordent un rang de priorité élevé à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe. Conscient, pour en avoir fait l'expérience directe, de la manière dont les catastrophes récurrentes et à évolution lente peuvent saper les acquis du développement, le pays a intégré la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans son plan national de développement et dans son budget.

32. Compte tenu de la nécessité d'assurer la cohérence entre le Cadre de Sendai et le Programme 2030, le Gouvernement philippin attend avec intérêt le lancement du Système de suivi du Cadre de Sendai. M^{me} Ponce se félicite du communiqué de haut niveau de Cancún et, notant l'importance de la collecte de données sur les catastrophes, encourage les États à utiliser les outils mis au point par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

33. Les Philippines sont attachées à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et tiennent à rappeler qu'il faut de toute urgence atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Il convient de donner une impulsion supplémentaire à la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et au renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, et de consacrer plus de ressources à ces fins. Les Philippines accueilleront en octobre 2017 la douzième Conférence des parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

34. Le Gouvernement philippin a aligné son plan énergétique sur l'objectif de développement durable n° 7, notamment en donnant la priorité au développement des infrastructures et en mobilisant les investissements du secteur privé. Il a également entrepris un examen national de la politique énergétique afin d'étudier la manière dont le secteur pourrait être modernisé et rendu compatible avec l'Accord de Paris.

35. Les changements climatiques engendrent davantage de catastrophes anthropiques et menacent la biodiversité. Le passage aux énergies renouvelables est devenu un impératif et le Gouvernement philippin en a fait une priorité. Les Philippines restent attachées à l'Accord de Paris, mais le manque de financement durable et l'accès limité aux dispositifs de financement existants sont des problèmes difficiles à surmonter. Les partenaires de développement doivent respecter l'engagement qu'ils ont pris de verser 20 milliards de dollars au titre des pertes et préjudices ainsi que des mesures d'adaptation et d'atténuation. L'aide au renforcement des capacités, en particulier celles des autorités locales, est essentielle pour s'acquitter des contributions déterminées au niveau national. À cette fin, les Philippines ont créé un Fonds pour la survie du peuple en vue d'appuyer les projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets menés par la population et les autorités locales.

36. *M. Menelaou (Chypre), Vice-Président, prend la présidence.*

37. **M. Hajiyev** (Azerbaïdjan) dit que son pays est fermement attaché au développement durable et au Programme 2030. L'Azerbaïdjan a lancé un modèle de développement dans le cadre duquel il entend passer d'une économie traditionnelle à une économie fondée sur la connaissance d'ici à 2020. Les objectifs de développement durable sont pleinement pris en compte dans les plans de développement nationaux et un conseil national de coordination a été créé pour rationaliser les activités pertinentes et améliorer la coordination entre les parties prenantes. Une conférence nationale sera organisée avec le bureau de pays des Nations Unies en Azerbaïdjan pour examiner la mise en œuvre du programme national relatif à la réalisation des objectifs de développement durable.

38. Les changements climatiques représentent un défi mondial qui ne connaît pas de frontières. Les émissions, d'où qu'elles proviennent, touchent les populations du monde entier. Il importe donc d'appliquer le Programme 2030, l'Accord de Paris et les accords connexes pour protéger la planète. Les efforts nationaux de mise en œuvre du Programme 2030 ne peuvent aboutir qu'avec l'appui des partenariats mondiaux et la contribution des parties prenantes dans tous les secteurs.

39. **M. Oniane Nguema** (Gabon) dit que la réalisation des objectifs de développement durable dépend d'un financement prévisible et pérenne. Le Gabon a pris des mesures pour diversifier son économie en se fondant sur le respect de l'environnement, dans le but de réduire la dépendance envers les industries extractives et la

volatilité des cours des matières premières. Cette initiative a déjà permis la création d'une zone économique spéciale. Outre la mobilisation de ressources humaines et financières, la réalisation des objectifs de développement durable suppose également une plus grande participation du secteur privé. La mutualisation des efforts s'avère d'autant plus cruciale que l'effondrement du prix du pétrole a largement fragilisé les économies des pays producteurs en voie de développement. Le Gabon a adopté un programme de relance économique comprenant des mesures d'ajustement budgétaire, de développement des infrastructures et de promotion du secteur privé pour faire face à la baisse de l'activité économique résultant de la baisse des prix du pétrole et aux conséquences négatives sur l'emploi, notamment l'emploi des jeunes.

40. L'avenir de la planète dépend de la détermination de la communauté internationale à honorer les engagements souscrits au titre de l'Accord de Paris. Le Gabon inscrit ses politiques publiques dans la logique d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles. Vingt aires marines protégées ont notamment été créées et la politique de reboisement a été renforcée. Le Président du Gabon a réuni le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques à l'occasion de la session en cours de l'Assemblée générale. Le Gabon appelle tous les États parties à l'Accord de Paris à soutenir le pacte mondial pour l'environnement proposé par le Président de la République française.

41. Le braconnage constitue une grave menace pour l'environnement et décime la faune et la flore. Le Gabon est donc coauteur d'un projet de résolution à ce sujet. La mise en œuvre rapide des recommandations formulées dans le cadre de cette résolution apparaît indispensable pour protéger la nature, tout en assurant la survie des populations locales, principales victimes du braconnage.

42. **M^{gr} Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que pour parvenir au développement durable, il ne faut plus envisager la croissance économique comme une fin en soi, mais tenir compte du développement de chacun, en considérant la personne dans son ensemble, sa communauté et son environnement naturel. L'instauration d'un développement durable passe aussi par des modes de production et de consommation reliant les personnes entre elles, à travers les chaînes d'approvisionnement, dans un monde interdépendant. Il est essentiel de rejeter l'individualisme et le consumérisme excessifs afin de garantir une vie décente pour tous sur une planète préservée.

43. L'absence de durabilité environnementale et économique est un obstacle majeur au développement humain intégral. Les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes pèsent sur les ressources et capacités de tous les pays, même les plus riches, les pays les plus petits et les moins avancés se retrouvant rapidement dépassés. Les petits États insulaires en développement doivent également faire face à des difficultés s'agissant de l'accès des secouristes et de l'acheminement des fournitures d'aide humanitaire. Le Saint-Siège se félicite du regain d'attention apporté par la communauté des Nations Unies au renforcement des capacités et autres initiatives visant à rendre la population locale plus résiliente, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

44. Les changements climatiques soudains peuvent entraîner des catastrophes nuisant aux moyens de subsistance et exacerbant les conflits ethniques et tribaux, notamment en Afrique, où les effets de la sécheresse grave et de la désertification constituent une sérieuse menace pour la sécurité, la stabilité et la durabilité. L'appel à la solidarité envers les populations souffrant des conséquences des catastrophes environnementales ne relève pas de la charité mais de la justice, puisque de nombreux États pauvres et vulnérables courent des risques dont ils ne sont pas responsables. La technologie ou l'aide humanitaire ne peuvent résoudre à elles seules les problèmes liés à la durabilité. Il faut pour cela véritablement repenser les systèmes économiques et changer les modes de vie sociale et personnelle afin de mieux protéger la planète. À cet égard, il faut saluer le fait que le Secrétaire général a rappelé, dans son rapport sur l'harmonie avec la nature (A/72/175), qu'il fallait repenser la relation entre l'homme et la Terre. La délégation du Saint-Siège souligne qu'il importe, pour parvenir au développement durable et protéger l'environnement, de préférer la solidarité entre les générations à une approche utilitariste mettant l'efficacité et la productivité au service des seuls intérêts personnels.

45. **M^{me} Ortiz de Urbina** (Observatrice de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables) dit que les récentes catastrophes naturelles sont de puissants rappels de la nécessité de renforcer les mesures mondiales visant à lutter contre les changements climatiques et à parvenir au développement durable. En l'occurrence, le passage à des formes d'énergie moins polluantes est économiquement et techniquement viable et porte la promesse d'une eau et d'un air plus purs et d'une économie moderne offrant davantage d'emplois et une croissance accrue.

46. Le renforcement des capacités de production d'énergies renouvelables a atteint un niveau record en 2016 et continue de concerner de plus en plus les pays en développement. Les capacités de production d'électricité renouvelable hors réseau deviennent une solution pour plus d'un milliard de personnes qui n'ont toujours pas accès à l'électricité. Compte tenu des conséquences sur l'économie et la société que les mesures prises à l'heure actuelle auront pendant des décennies, il importe, dans le cadre de la planification régionale et nationale, de connaître les différentes voies disponibles et de comprendre le rôle que peuvent jouer les énergies renouvelables, notamment dans le domaine de l'innovation technologique, des politiques et des marchés, y compris s'agissant de la nécessité de mobiliser des fonds. Il faut maintenant échanger données d'expérience et bonnes pratiques à tous les niveaux avec un large éventail de parties prenantes. La Commission a un rôle majeur à jouer à cet égard, notamment en prévision du prochain examen de l'objectif 7 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

47. **M^{me} Salim** [Observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)] dit que la communauté internationale a beaucoup progressé s'agissant de faire face aux risques de catastrophe et que de nombreux pays ont adopté des cadres de politique et de planification intégrés et multirisques. La FICR a quadruplé depuis 2009 ses investissements dans les activités de réduction des risques de catastrophe et ses sociétés membres s'attachent à chercher des stratégies locales et participatives de réduction des risques. Néanmoins, les effets des catastrophes continuent de se faire sentir et ne font que s'aggraver, ce qui montre la nécessité de remédier aux principaux facteurs de risque. La FICR s'inquiète particulièrement du sort des personnes qui sont en marge de la société et qui n'ont souvent pas d'autre choix que de vivre dans des bidonvilles ou dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles. Ces gens souffrent souvent de la pauvreté et de discriminations, et font systématiquement partie de ceux les plus touchés par les catastrophes. Il faut établir un solide cadre juridique et politique pour faire en sorte que les bonnes intentions visant à mieux tenir compte de la réduction des risques de catastrophe lors de la planification du développement, de la planification économique et de l'aménagement urbain ne faiblissent pas face à des besoins économiques et politiques incompatibles. Ces dix dernières années, la FICR a appuyé l'élaboration de cadres juridiques et politiques dans 25 pays et est prête à en faire davantage.

48. Les dépenses consacrées à la réduction des risques de catastrophe ne représentent qu'une petite partie de l'aide internationale. En dépit de l'augmentation du financement international dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, très peu de moyens sont mis à disposition des organisations de la société civile pour qu'elles puissent mener leurs activités d'adaptation au niveau local. La FICR a mis au point une méthode de financement innovante fondée sur les prévisions météorologiques, dans le cadre de laquelle les autorités météorologiques nationales sont en lien avec les groupes de population à risque et le financement humanitaire versé avant la survenue des catastrophes. Elle étudie par ailleurs la possibilité de recourir également à des mécanismes de financement islamiques. La FICR est prête à soutenir la mise en place de stratégies de renforcement de la résilience grâce à ces nouveaux dispositifs de financement.

49. La Coalition d'un milliard pour la résilience cherche à instaurer une culture de volontariat et d'autonomisation à l'échelle locale et vise à stimuler la participation multipartite pour contribuer, dans le cadre de la planification du développement, à mettre en place un système de détection des risques climatiques tenant compte des incidences potentielles sur les personnes les plus vulnérables. La FICR invite les États et les autorités locales à investir dans des initiatives similaires pour aider les groupes de population locale à mieux comprendre les risques, à prendre des mesures pour améliorer leur propre sécurité et à participer aux procédures officielles de prise de décisions pour faire face aux risques.

50. Les années précédant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris seront cruciales pour les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui aideront les gouvernements à élaborer les lois, politiques et plans nationaux et locaux encadrant les activités menées pour honorer les engagements pris en vertu de cet Accord. Au niveau national, il s'agira d'aider les gouvernements à transposer à une plus grande échelle leurs contributions déterminées au niveau national ou leurs engagements pris au titre d'autres dispositifs, tels que le Cadre de Sendai.

51. **M^{me} Mucavi** [Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] estime qu'il est essentiel de promouvoir une agriculture durable, d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition, non seulement pour atteindre l'objectif de développement durable n° 2, mais aussi pour permettre l'utilisation rationnelle de l'eau, des terres et des océans, la durabilité des villes et des modes de production et de consommation et la lutte contre les changements climatiques. Les technologies agricoles peuvent jouer

un rôle clef en améliorant la sécurité alimentaire et la nutrition des familles rurales pauvres, en augmentant la production durable et en diminuant les pertes et gaspillages de nourriture. Les initiatives doivent être axées sur la demande, accessibles à tous, fondées sur les connaissances existantes et adaptées aux besoins locaux. Il est important de garder à l'esprit qu'il n'existe pas une seule et unique façon de procéder.

52. La FAO s'emploie à l'échelle mondiale, régionale et nationale à aider les États membres à identifier, élaborer et mettre en œuvre des propositions qui visent à répondre à leurs besoins spécifiques. Des cadres de programmation par pays ont été établis avec les gouvernements pour répondre aux priorités nationales, compte tenu de la coopération avec le système des Nations Unies dans son ensemble afin de garantir la cohérence des activités, leur efficacité et leur complémentarité. Dans ce contexte, la FAO accorde la plus haute importance à la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Grâce à son portefeuille de plus de 300 projets de lutte contre les changements climatiques menés dans le monde entier, la FAO aide les pays à s'acquitter de leurs contributions déterminées au niveau national en vue de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de l'Initiative de résilience face aux changements climatiques : anticiper, absorber, reformuler, la FAO collabore avec des partenaires pour renforcer la capacité des pays à anticiper les dangers, absorber les chocs et reformuler le développement de façon à réduire les risques.

53. Ayant à cœur de mettre en place des interventions adaptées aux besoins particuliers des pays et de donner suite aux Orientations de Samoa, la FAO, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont conjugué leurs efforts pour mettre au point le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement, qui a pour but d'aider les pays à intensifier durablement leur action dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La FAO a investi environ 4,5 millions de dollars pour lancer le Programme, mais il reste encore beaucoup à faire. Elle invite les partenaires à se joindre à cette entreprise collective.

54. **M^{me} Murillo** [Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)] déclare que les changements climatiques et la dégradation et la perte de la biodiversité et des écosystèmes sont symptomatiques de la menace de conséquences irréversibles qui pèse sur les systèmes terrestres et la vie sur la planète. Par ailleurs,

le monde est extrêmement inégalitaire et l'un des plus grands défis d'aujourd'hui consiste à répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité de la Terre à fournir une alimentation et un foyer sains et une base économique naturelle aux générations futures. L'un des avantages de notre époque est que le cadre universel adopté au niveau international pour relever les défis du développement durable peut être appuyé par des connaissances scientifiques et des ressources technologiques et matérielles.

55. Le Programme 2030 requiert la cohérence dans l'action, ce qui a poussé le PNUE à examiner des liens avec les dimensions sociale et économique du développement durable et à recenser les domaines et possibilités de collaboration et d'intégration pour produire de meilleurs résultats de portée mondiale. Les États Membres exigent que le système des Nations Unies fournisse un appui plus cohérent et mieux coordonné, point dont le PNUE est convenu qu'il pouvait être amélioré. L'élaboration des politiques est entrée dans une nouvelle ère et l'ONU devrait faciliter et promouvoir une approche intégrée pour appuyer les procédures législatives et la mise en œuvre des politiques. Le PNUE demeure résolu à aider les États Membres et la Commission à faire en sorte que la dimension environnementale du développement durable soit pleinement prise en compte dans les débats et les mesures de mise en œuvre.

56. La troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendra en décembre 2017, sur le thème : « Vers une planète sans pollution ». L'objectif principal de cette session est notamment de rassembler les gouvernements, les entités des Nations Unies, les milieux scientifique et universitaire, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs autour d'un programme d'action à long terme visant à lutter contre la pollution. La prise en compte du Programme de développement durable dépend de la capacité des organes intergouvernementaux de l'ONU d'utiliser, compléter et alimenter mutuellement leurs travaux, tout en évitant les doubles emplois. Rares sont les organismes concernés à assumer les responsabilités et la position politiques de la Deuxième Commission.

La séance est levée à 11 h 35.